

Que faire de mon sapin après les fêtes ?

Que faire de votre sapin de Noël après les fêtes ?

Plus de cinq millions et demi de sapins de Noël sont vendus chaque année en France. Après les fêtes, les décorations sont soigneusement rangées pour attendre Noël prochain et le sapin doit être replanté ou recyclé. Pas question de l'abandonner sur le trottoir, c'est un acte d'incivisme passible d'amende allant jusqu'à 150€.

- **Replanter un sapin c'est possible quand il a ses racines !**

Si vous avez acheté un sapin en pot, vous pouvez le replanter. Si l'opération ne comporte aucune difficulté majeure, elle ne doit toutefois pas être effectuée dans la précipitation. Le sapin a séjourné dans une pièce parfois surchauffée et risque de souffrir d'un choc thermique s'il est placé en extérieur du jour au lendemain. L'idéal est de le laisser quelques jours dans un endroit frais de la maison comme la buanderie, la cave ou le garage et d'attendre qu'il ne gèle pas pour le mettre en terre. Au moment de la plantation du sapin, sa motte doit avoir été imbibée pendant environ une heure. Un peu d'engrais mélangé à un terreau spécifique pour arbustes permettra à ce roi des forêts de se développer sans difficulté. Mais n'oubliez pas que le roi des forêts peut vite devenir très encombrant, jusqu'à 20 mètres de hauteur.

- **Transformez votre sapin en broyat !**

Si vous avez acheté un sapin sans racine, il n'y a aucune possibilité de le replanter dans le jardin. Le moment est donc venu de recycler ce conifère.

Si l'on possède un jardin, votre sapin de Noël peut être débité au sécateur ou avec un broyeur. Vous obtiendrez du broyat en le plaçant aux pieds de vos plantations, vous formerez ainsi un paillis naturel protecteur et nourricier.

L'agglomération Hénin-Carvin organise pour ses habitants des opérations de broyage à cette occasion dans ses déchèteries, pour en savoir plus contacter directement l'agglomération.

[En savoir plus sur le broyat](#)

- **Rapportez en déchèterie, il sera transformé en compost.**

Attention ne sont à déposer dans la zone végétaux uniquement les sapins naturels sans décoration et sans neige artificielle.

Agglomération Hénin-Carvin	Douais Agglo	Communauté de communes Osartis-Marquion
Carvin Courrières Evin-Malmaison Hénin-Beaumont	Arleux Cuincy Roost-Warendin Sin-le-Noble	Baralle Biache-Saint-Vaast Vis-en-Artois
Connaître les modalités d'accès		

- **Collecte des sapins**

> Sur l'Agglomération Hénin-Carvin, une collecte en porte à porte est organisée entre le 6 et 10 janvier selon [un planning détaillé sur le site la CAHC](#).

Parallèlement quelques communes de l'agglomération mettent en place des points de collecte dans leurs communes, n'hésitez pas à appeler votre mairie

> Sur la communauté de communes Osartis-Marquion le samedi 4 et dimanche 5 janvier 2025 des bennes dédiées seront mise en place dans les communes de Brebières, Cagnicourt, Écourt-Saint-Quentin, Izel-les-Équerchin, Neuvireuil, Quéant et Vitry-en-Artois. ([plus d'infos](#))

> Sur Douais Agglo, la collecte sera possible uniquement pour les habitants équipés d'un bac dédié aux végétaux (payant). Cependant de nombreuses communes du douaisis mettent en place un ramassage gratuit par le biais de leurs services techniques soit en porte à porte soit via des points de regroupement, n'hésitez pas à contacter votre commune pour en savoir plus.

En porte à porte, en point de collecte, ne sont acceptés uniquement les sapins naturels sans décoration et sans neige artificielle, tout comme en déchèterie dans la benne végétaux.

Pour Noël prochain, optez plutôt pour un sapin réutilisable ainsi ça sera un déchet en moins à gérer

Publié le 27/12/2024